



Projet RALLIER

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR ACQUISITIONS DE SEMENCES

Mai 2024

Nom du projet	RALLIER
Code Activité	

DAO acquisition de semences

Table des matières

1.Contexte et justification

2.Instructions aux candidats

2.1 Objet

2.2Participation

2.3Délai d'exécution

2.4Composition des offres

2.5Dépôt des offres

2.6Acquisition du dossier

2.7Information complémentaire

2.8Evaluation des offres

2.9 Sort réservé aux offres

2.10 Frais d'établissement de l'offre

3. Modalité de paiement

4. Condition de réception des semences

I. Contexte et justification

Dans le but de soutenir les populations affectées par les conflits et les différents chocs climatiques dans la zone du Sahel central (Niger, Burkina, Mali), TIN TUA et COOPI ont développé un programme dénommé "RALLIER : Renforcer les initiatives locales adaptables en matière d'intervention d'urgence en faveur des populations touchées au Sahel" financé par Sahel Regional Fund (SRF) qui est un fonds humanitaire régional géré par des ONG et hébergé à DRC (Conseil Danois pour les Réfugiés).

L'objectif du programme RALLIER est d'améliorer les résultats humanitaires pour les populations vulnérables, touchées par les conflits et le climat au Mali, au Burkina Faso et au Niger, avec deux principaux résultats. Le résultat 1 axé sur la fourniture d'un soutien aux besoins de base (nourriture [principalement en espèces], nutrition, santé + protection) aux populations touchées, et le résultat 2 axé sur le renforcement des systèmes d'intervention sous-jacents et le soutien au relèvement rapide. Activités parmi les populations affectées lorsque cela est possible. Au Burkina Faso, RALLIER interviendra dans les régions du Nord (Province du Yatenga) et du Sahel (Province de l'Oudalan) pour une durée de 30 mois à partir de 01 mai 2023. Les activités du programme seront réalisées par TIN TUA, COOPI, MERCY CORPPS et Keoogo.

Dans la province de l'Oudalan, MERCY CORPPS a la charge d'implémenter les activités de la sécurité alimentaire de Moyens d'existence du programme RALLIER sous la coupe de l'ONG TIN TUA. Parmi les activités prévues par le programme, il y'a la dotation de semences aux bénéficiaires. C'est dans ce cadre que ce présent avis d'offre a été élaboré.

2. Instructions aux candidats

2.1. Objet

Le présent dossier d'appel d'offre a pour objet l'achat de Semences améliorées pour les activités agricoles et fourragères des saisons pluviales

Semences	Unité	Spécification technique jointe	Quantité
Sorgho	Kg	CSM 63E	2 625
Sorgho	Kg	SARIASO 14 fourrager	296
Mil	Kg	SOSAT C88	1 952
Mil	Kg	IKMV 8201	1 952
Niébé	Kg	KVX 745 11P à double objectifs (graines et fourrage)	370

Niébé	Kg	Komcallé	2 625
Niébé	Kg	Komcallé fourrager	370
Mais	Kg	Wari	2 625

2.2. Participation

La participation est ouverte à toutes personnes physiques ou morales exerçant dans ce domaine et qui est à jour vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

2.3 Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à **quatorze (14) jours** à compter de la date de notification du bon de commande ou de l'ordre de service. En cas de non-respect de ce délai (cas de force majeure), les entreprises attributaires devront au préalable informer l'Association TIN TUA qui redéfinira les nouveaux délais de commun accord avec les entreprises concernées.

2.4 Composition des offres

Les candidats qui vont soumissionner dans le cadre du présent appel d'offre doivent présenter leurs offres en trois (03) exemplaires dont (01) original et deux (02) copies et comprenant :

Les informations suivantes doivent être incluses dans l'offre de tout soumissionnaire potentiel :

1. Une lettre d'accompagnement expliquant l'intérêt du fournisseur au dit marché de TIN TUA ;
2. La copie légalisée de la pièce d'identité
3. La copie de l'accord de groupement conclu entre les membres du groupement s'il y a lieu
4. Une copie de l'IFU (identifiant fiscal unique)
5. Une attestation de situation fiscale (ASF) authentique : « Critère éliminatoire si non authentique »
6. Une attestation de non-faillite – « Critère éliminatoire »
7. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM)
8. Une copie légalisée de l'attestation de situation cotisante à la CNSS
9. Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
10. Profil de l'entreprise, 2 pages maximum
11. Le formulaire d'informations sur le fournisseur, rempli et signé par TIN TUA (formulaire joint à l'annexe) ;
12. Tout autre document important que le soumissionnaire estime devoir joindre en soutien de sa proposition
13. L'offre technique contenant les éléments suivants :
 - Les informations sur les semences
 - Les conditions de livraison (modalités d'acheminement sur le site de distribution qui sera la direction provinciale d'agriculture de l'Oudalan).
 - Le délai de livraison
14. Une liste de références à contacter (au moins trois). Il doit s'agir d'anciens clients.

15. Les preuves d'expériences antérieures dans la livraison des semences en quantités et spécifications similaires ou plus, idéalement aux ONG (internationales et nationales), aux agences du système des Nations-Unies, ou aux structures étatiques. Il peut s'agir d'attestations de bonne exécution/bonne fin, de copies des contrats, ou des bons de commande, ou des bordereaux de livraison, etc.
16. Une attestation de capacité financière ou ligne de crédit délivrée par une institution financière.
17. L'offre financière contenant les éléments suivants :
 - Les détails des prix unitaires (HT et TTC) ainsi que le montant total de l'offre (Montant HT et Montant TTC), en utilisant le formulaire joint à l'annexe.
 - La durée de validité des prix proposés.

Note : TIN TUA se réserve le droit d'exiger les copies légalisées des documents administratifs au fournisseur qui sera retenue, avant toute contractualisation.

2.5. Présentation et Dépôt des offres

Le soumissionnaire doit présenter son offre comme suit :

1. **Les documents N°1 à 16** seront mis dans une enveloppe **A** à cacheter portant la mention " **Offre Administrative et technique**" et le nom et l'adresse du soumissionnaire.
2. Le **document N°17** sera mis dans une enveloppe **B** à cacheter portant la mention "**Offre financière**" et le nom et l'adresse du soumissionnaire.
3. Les enveloppes **A** et **B** seront mises dans une enveloppe **C** à sceller. L'enveloppe extérieure **C** ne doit comporter aucune mention permettant d'identifier le soumissionnaire.
4. Les seules indications à porter sont :

Dans le coin supérieur gauche :

« **FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEMENCES ALELIOREES A GOROM-GOROM** ».

"**À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement**" Et
au centre :

TIN TUA, TEL. : 24 77 01 26, BP : 167 FADA N'GOURMA, SECTEUR 03, IFU 00008754L.

La proposition originale doit être signée par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à lier le soumissionnaire au contrat. Les pages de l'offre financière de la proposition doivent être paraphées par la personne signant la proposition et estampillée du sceau de l'entreprise.

Les appositions, effacements ou remplacements de texte ne sont valables que s'ils sont paraphés par la personne signant la proposition.

Les plis ainsi constitués devront parvenir au secrétariat du siège de l'Association TIN TUA situé au secteur n°3 de Fada N'Gourma ou à Gorom Gorom auprès de Monsieur KABORE cprallier@tintua.net au plus tard le **lundi 03 juin 2024 à 12h 00 mn**. Tout pli déposé après le délai prescrit ne sera pas pris en considération.

2.6. Retrait du dossier

Le dossier peut être retiré gratuitement auprès de Monsieur KABORE S Benoît à Gorom- Gorom

; à la représentation de Ouagadougou et au siège de l'Association de TIN TUA situé au secteur n°3 de Fada N'Gourma à partir du **mercredi 22 mai 2024**.

2.7. Informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, adresser une note aux adresses mails suivants : procurement@tintua.net ; de@tintua.net, rtsame@tintua.net , téléphone : 71 79 15 21 ; 66 70 40 30 pour de plus amples informations.

2.8. Evaluation des offres et attribution

L'évaluation sera faite selon les étapes suivantes :

- Vérification de la présence matérielle des pièces contenues dans les offres ;
- Vérification et correction des devis ;
- Vérification des critères de qualification de l'offre financière la mieux avantageuse

Documents à l'appui des critères d'éligibilité :

1. Une lettre d'accompagnement expliquant l'intérêt du fournisseur au dit marché de TIN TUA
2. La copie de l'accord de groupement conclu entre les membres du groupement s'il y a lieu
3. Une copie de l'IFU (identifiant fiscal unique)
4. Une attestation de situation fiscale (ASF) authentique : Critère éliminatoire **si non authentique**
5. Une attestation de non-faillite – **Critère éliminatoire**
6. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM)
7. Une copie légalisée de l'attestation de situation cotisante à la CNSS
8. Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB)
9. Attestation de capacité financière

Note : TIN TUA se réserve le droit d'exiger les copies légalisées des documents administratifs au fournisseur qui sera retenue, avant toute contractualisation.

Seules les offres jugées conformes aux exigences formelles pour l'essentiel seront retenues pour la suite du processus par le comité d'évaluation et d'attribution.

Les critères suivants seront appliqués pour l'évaluation de la note technique

Critères techniques	Points
Spécificité des semences	20
Disponibilité des semences	10
Délai de remplacement des semences non conforme	05
Expérience précédente dans le domaine	05
Référence des clients précédents (au moins trois)	05

Délai de livraison	10
Capacité financière ou ligne de crédit d'un montant de 80% du montant de l'offre financière du fournisseur	05

Les offres financières seront notées sur **40 points** et l'offre la plus avantageuse se verra attribuer la note maximale de **30 points**.

L'Autorité contractante attribuera le marché au candidat dont l'offre aura été évaluée la **mieux-disante et techniquement acceptable** à la suite de l'élimination des offres **anormalement basse ou anormalement élevée** en fonction des critères exprimés en termes monétaires et jugée substantiellement conforme à la demande de prix.

NB : La meilleure offre est celle qui aura obtenu la meilleure note (Technique + Financière) dans le classement, et se verra attribuer le marché.

Diligence raisonnable supplémentaire

À la fin des évaluations techniques et financières, TIN TUA peut choisir de s'engager dans des processus de diligence raisonnable supplémentaires avec un ou plusieurs fournisseurs en particulier. Le but de ces processus est de s'assurer que TIN TUA s'engage avec des fournisseurs réputés, éthiques et responsables, possédant les fonds et la capacité suffisants pour s'acquitter des obligations du contrat. Une vérification diligente supplémentaire peut prendre la forme des processus suivants (sans toutefois s'y limiter) :

- Vérifications des références
- Visites de l'installation du fournisseur, le cas échéant

Toute autre méthode documentée appropriée donnant à TIN TUA une confiance accrue dans la capacité du fournisseur à mener le projet à bien.

2.9 Sort réservé aux offres

L'Association TIN TUA ONG se réserve le droit de donner à la consultation la suite qu'il jugera utile, y compris l'annulation ou la réalisation partielle.

2.10 Frais d'établissement de l'offre - propriété

Les frais encourus par les soumissionnaires pour l'étude et la présentation de l'offre seront à leur charge exclusive, quelle que soit la suite réservée à la présente consultation elle-même ou à leur offre en particulier. Par le simple fait de remettre une offre, le soumissionnaire accepte que ce document devienne la propriété de l'Association ONG.

3 Modalités de paiement

Les prix indiqués par le candidat sont **fermes et non révisables** pour toute la durée de l'exécution du marché et ne pourront varier sur aucun point. Les paiements en francs CFA seront effectués de la manière suivante :

- 30% du montant du contrat comme avance de démarrage, dans ce cas une caution d'un établissement Financier d'égal montant devra être fournie ;

- Enfin, 70 % à l'issue de la réception définitive du matériel agricole

Les paiements seront effectués par virement bancaire libellés au nom de l'entreprise/ soumissionnaire ; pour ce faire, l'Entreprise présentera ses demandes de paiement sous forme de factures établies, arrêtées en toutes lettres, datées, signées et adressées au Directeur Exécutif de TIN TUA qui en assurera le mandatement.

L'Association TIN TUA se libérera des sommes dues par un virement bancaire sur le compte de celui-ci.

4 Conditions de réception des semences

La réception des semences interviendra à la demande du prestataire.

La réception des semences est conditionnée par ce qui suit :

Les semences livrées devraient être accompagnées d'une copie du certificat d'analyse délivré au Groupement de production semencier auprès duquel les semences ont été achetées. Le certificat d'analyse de semences délivré par le Service national des semences (SNS) de la direction des intrants et de la mécanisation agricole, comportera pour chaque variété, les informations suivantes :

- Le taux de germination
- Le taux de pureté
- Le taux d'humidité

En plus du certificat d'analyse, la fiche technique de chaque variété sera transmise par le fournisseur.

Elle sera prononcée en présence de l'Entreprise (ou d'une personne mandatée par celui-ci) par une commission de réception composée à cet effet de l'équipe du projet, des bénéficiaires, des services techniques Etatiques et de l'entreprise attributaire).

Toutes irrégularités dans la conformité et la quantité ressortiront sur le BL et seront commentées. Le bordereau de réception sera signé par toutes les parties prenantes (Equipe du projet, bénéficiaires, services techniques Etatiques, Entreprise attributaire).

La commission de réception effectuera pour cela un contrôle sur la qualité et la quantité afin de s'assurer de la conformité des semences. La non-conformité entraînera un rejet et le prestataire sera tenu de remplacer dans un délai qui lui sera notifié sur le BL de réception.

Fait à Fada, le 17 mai 2024

Directeur Exécutif

Yembuani Yves

